



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 Décembre 2024

Présents : Stéphanie BERTRANNE - Michel CAZALAS - Ludovic DANION - Jonathan DOMECH - Karine DOMECH- MIQUEU - Stéphane JOLY – Lionel NOGUE - Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Détermination des travaux 2025
- Salaire ou indemnité agent recenseur et coordonnateur
- Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2024 avant vote du budget
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité

I – Travaux 2025

Mme la Maire explique que des devis ont été faits pour les travaux envisageables en 2025, mais qu'il est nécessaire de les prioriser car tout ne sera pas réalisable cette année.

- Travaux de voirie : Camin deths Tainons 2^e partie, Camin dera Costa deth Bergan (impasse), et Carrera deth 19 Març 1962, pour un montant total de 38 746,00 € H.T. avec une plus value de 15 985,50 € H.T. pour l'option « bicouche » au Camin deths Tainons
- Menuiserie salle des fêtes (il s'agit du portail fixe) : 5 150,00 € H.T. avec une plus value de 500,00 € pour le traitement anti UV des vitrages
- Peinture salle des fêtes et foyer (il s'agit d'harmoniser les couleurs et redonner un coup de propre un peu plus moderne à l'ensemble) : 2 devis présentés, l'un d'un montant de 7 250,00 € H.T (sans le plafond et le sous bassement), l'autre de 12 494, 51 € H.T
- Toiture dépendance au presbytère (c'est la partie qui n'a pas été refaite) : 14 710,00 € H.T.
- Remplacement véhicule municipal : un devis est présenté pour un montant total de 22 003, 76 € H.T.

Soit un total de 90 000,00 € de travaux plus ou moins des plus values pour 16 500 € environ.

Mme la Maire précise que ces devis demandent à être peaufinés, d'autres devis demandés ...

Il s'agit de définir les travaux prioritaires, compte tenu :

- Des incertitudes très fortes concernant les subventions possibles en 2025, en raison notamment des difficultés gouvernementales
- De la capacité budgétaire de la commune
- Des travaux 2024 restant à réaliser : clôture du logement communal PELISSIER et aménagement de la façade de la mairie
- Des prochaines échéances électorales (élections municipales au printemps 2026) qui risquent de freiner la mise en œuvre de travaux importants cette année-là

Après discussion, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux suivants en 2025 :

- Travaux de voirie
- Travaux dans la salle des fêtes (portail et peinture)

Le remplacement du véhicule et la réfection de la toiture de la dépendance du presbytère sont différés (mais resteront possibles en cas de nécessité impérieuse)

Une subvention au titre du FAR 2025 sera demandée en début d'année pour ces travaux

- Travaux d'élagage : il s'agit de sécuriser la fibre Via de Tarba (bordure communale dont les branches tombent chaque hiver) ; il y a aussi une haie en propriété privée qui menace de s'écrouler sur la fibre. Problème : l'occupant refuse de tailler cette haie ! Or si la fibre est cassée, tout le village sera privé d'internet...

3 devis ont été présentés pour ces travaux, le moins cher étant de 400 € pour la partie communale et 700 € pour la partie en propriété privée

Après discussion, il est décidé d'engager ces travaux pour sécuriser la fibre et ne pas pénaliser tout le village. Néanmoins, il faut rappeler qu'il appartient à chaque propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires pour dégager les lignes (téléphone, fibre et EDF). Nous demanderons à l'entreprise de ne pas évacuer les branches de la propriété privée mais de les laisser dans la propriété.

II- Salaire ou indemnité de l'agent recenseur et du coordonnateur

Mme la Maire explique que l'Etat accorde à la commune une indemnité de 700 € environ pour l'agent recenseur. Lors du dernier recensement, la commune avait décidé de verser une indemnité de 1000 €. Il est donc proposé de renouveler cette somme (sous forme de salaire ou d'indemnité, à définir avec le trésorier) à l'agent recenseur et au coordonnateur.

Elle précise que Laurie MIQUEU sera notre agent recenseur, Danièle notre coordonnateur.

Proposition acceptée à l'unanimité

III – Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'autoriser de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, en cas de nécessité, à hauteur de 25% maximum des crédits ouverts en 2024, soit à peu près 25 000 € pour 2025.

Proposition acceptée à l'unanimité

V – Questions diverses

- Coupes de bois

Mme la Maire fait part à l'assemblée de la réunion tenue avec l'ONF, à laquelle Jonathan assistait, pour prévoir le plan d'aménagement forestier sur 15 ans.

Pas de grosses surprises, il s'agit de continuer à proposer des coupes de bois aux habitants, et de valoriser les essences plantées.

Cependant, sur les zones pentues, il est impératif de faire abattre les arbres par un professionnel, qui amènera les troncs coupés à 2m en bord de route, pour des raisons de sécurité. Evidemment, le prix ne sera pas le même !

L'idée est donc de dégager la même marge qu'à l'heure actuelle, en rajoutant le prix de l'intervention du forestier. Jonathan précise que les lots vont être faits très vite pour proposer les coupes.

- Sécurité routière

Lionel renouvelle sa demande d'amélioration de la sécurité route de Loucrup en raison de la vitesse excessive de certains automobilistes, qui rajoute de la dangerosité dans cette zone.

Mme la Maire va reprendre contact avec l'agence des routes départementales pour l'installation de panneaux de quartier dans un 1^{er} temps. Se pose ensuite la question d'intégrer cette zone dans l'agglomération viskéroise pour permettre la pose de ralentisseurs, ou au moins de panneaux limitant la vitesse .

- Echo du Chêne

A l'état de brouillon actuellement... il sera écrit d'ici peu ...

- Vœux de la municipalité

Compte tenu de la forte occupation de la salle des fêtes ce mois de janvier, ils seront présentés à la population le dimanche 26 janvier 2025 à 17H

Fin de la séance à 22h30

Pour être affiché le 19 décembre 2024 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker le 20 décembre 2024.

La Maire

Maryse VERDOUX

